



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ORNE
NOR : 2350 - 14 - 00050

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 8 NOVEMBRE
2011 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE**

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 modifié créant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement des membres de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche (Eure-et-Loir) du 22 avril 2014 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche Rémalardais du 22 avril 2014 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU le courrier de l'association des maires de la Sarthe du 11 juin 2014 désignant ses représentants au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU le courrier de l'association des maires de l'Orne du 12 juin 2014 désignant ses représentants au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Huisne est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (30 membres)

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (6 membres)

M. Jacques KÄSER, Maire du THEIL-SUR-HUISNE
M^{me} Brigitte LUYPAERT, Maire de BERD'HUIS
M. Bruno BOUET, Maire de CORBON

M. André GRUDE, Maire de LONGNY-AU-PERCHE
M. Philippe LAUNAY, Adjoint au maire de DORCEAU
M. Marc CARRE, Adjoint au maire de REMALARD

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de la Sarthe (6 membres)

M. Michel ODEAU, Maire de VILLAINES-LA-GONNAIS
M. Michel MARY, Maire de DUNEAU
M. Paul GLINCHE, Maire de MONTFORT-LE-GESNOIS
M. Samuel GUY, Conseiller municipal du MANS
M^{me} Martine BOULAY, Conseillère municipale de SAINT-MARS-LA-BRIERE
M. Jérôme GUITON, Conseiller municipal de LA FERTE BERNARD

Représentants des structures intercommunales (7 membres)

Communauté de Communes du Perche Rémalardais (Orne)

M. Jean-Michel OLIVIER, Maire de SAINT-GERMAIN-DES-GROIS

Communauté de Communes du Perche (Eure-et-Loir)

M. Dominique FRANCHET, Conseiller communautaire

Le reste des représentants de ce collège de la CLE demeure inchangé.

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

Les représentants de ce collège de la CLE demeurent inchangés.

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11 membres)

Les représentants de ce collège de la CLE demeurent inchangés.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du bassin de l'Huisne (<http://www.sagehuisne.org>).

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté du 8 novembre 2011 modifié demeurent inchangées

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, MM. les Directeurs Départementaux des Territoires de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Alençon, le 23 juin 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Benoît HUBER